



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	5	4

**OBJET : 29-2 - MUSEE PEYNET
ET DU DESSIN HUMORISTIQUE
- ENRICHISSEMENT DU FONDS
PATRIMONIAL - ACQUISITION D'UNE
ESTAMPE DE JEAN-JACQUES SEMPE
INTITULEE « NEW YORK, L'HOMME
MARCHANT DANS LA NEIGE »**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

38114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 FEV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 7 FEV. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 31 janvier 2014

Le vendredi 31 janvier 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/01/2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. Jacques GENTE

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI

Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET

M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jacques BAYLE, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ENRICHISSEMENT DU FONDS PATRIMONIAL -
ACQUISITION D'UNE ESTAMPE DE JEAN-JACQUES SEMPE INTITULEE « NEW YORK, L'HOMME MARCHANT DANS
LA NEIGE »

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Depuis de nombreuses années, la Commune d'Antibes permet au musée Peynet et du Dessin humoristique d'enrichir régulièrement par des acquisitions de qualité son fonds d'œuvres, qu'il s'agisse du dessin d'humour, de presse ou de la production propre à Raymond Peynet.

En une vingtaine d'années les fonds ont été doublés, permettant dorénavant d'effectuer d'une part une réelle rotation des œuvres présentées au public, favorisant ainsi une meilleure conservation de celles-ci et, d'autre part, d'offrir une richesse thématique en matière d'accrochage pour le plus grand contentement des visiteurs mais également des publics scolaires.

C'est dans le cadre de cette politique d'enrichissement d'œuvres qu'il est proposé l'acquisition, auprès de la Galerie Martine Gossieaux à Paris, pour un montant de 800 euros TTC d'une estampe de Jean-Jacques Sempé, intitulée « *New York, l'homme marchant dans la neige* », significative du style inimitable de ce grand artiste.

L'œuvre, éditée à 40 exemplaires sur un Vélín de beau format - 80 x 60 cm - viendra prendre place aux côtés d'une première estampe de même type consacrée à Paris et acquise au début des années 2000.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

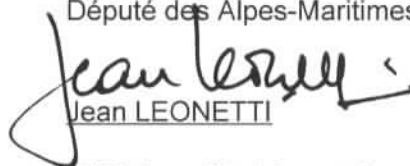
A l'unanimité

- **APPROUVE** les conditions d'acquisition d'une estampe de Jean-Jacques Sempé, intitulée « New York, l'homme marchant dans la neige », auprès de la Galerie Martine Gossieaux à Paris ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2014 chapitre 021-2161 section investissement.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ENRICHISSEMENT DU FONDS PATRIMONIAL - ACQUISITION D'UNE ESTAMPE DE JEAN-JACQUES SEMPE INTITULEE " NEW YORK, L'HOMME MARCHANT DANS LA NEIGE " -

Date de transmission de l'acte : 07/02/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/02/2014

Numéro de l'acte : DCM381-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140131-DCM381-14-DE

Date de décision : 31/01/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture